



## Contrat a terme imprécis

-----  
Par Carlos PINA

Bonjour, je suis en contrat à terme imprécis. Cependant, la cause d'absence de la personne que je remplace n'est pas mentionnée!

Est-ce qu'il est obligatoire de mentionner la raison de l'absence du salarié remplacé?

Je vous remercie d'avance.

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Oui il faut indiquer la "définition précise de son motif" Voir L1242-12 et suivants.

Reste à savoir ce que le législateur entend par "définition précise". Qu'est ce qui écrit dans votre cas ?